

REGLEMENT 2025-2026 COURS DE CHANT

I. CALENDRIER

Les cours sont dispensés les vendredis du **5 septembre 2025** au **19 juin 2026*** en suivant le calendrier des vacances scolaires genevoises.

Vacances d'automne	du 20 au 24 octobre 2025
Vacances de Noël et Nouvel An	du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026
Vacances de février	du 23 au 27 février 2026
Vacances de Pâques	du 3 au 17 avril 2026
Fête du travail	1er mai 2026
Pont de l'Ascension	du 14 au 15 mai 2026
Vacances d'été	du 29 juin au 19 août 2026

*Le vendredi 26 juin est prévu pour d'éventuels cours de remplacement pour les élèves qui suivent les formules semestrielles comprenant 15 cours au premier semestre et 18 cours au second semestre. Si tous les cours ont pu être donnés au cours du semestre, il est possible d'utiliser ces jours pour des cours à l'unité en plus (formule cours par cours).

II. FORMULE SEMESTRIELLE

a. Nombre de cours

Le 1er semestre compte 15 cours hebdomadaires, le second semestre compte 18 cours hebdomadaires. Si la répartition des jours de vacances venaient à réduire le nombre de cours, il est possible de rattraper les heures perdues durant le semestre suivant. Si cela n'était pas possible, une réduction du tarif est envisageable.

b. Tarifs & durée

Enfant (45 min) :

- CHF 675.-/1^{er} semestre (du 5 sept. au 19 déc. 2025) (15 cours)
- CHF 810.-/2^e semestre (du 9 jan. au 19 juin 2026) (18 cours)

Adulte (60 min) :

- CHF 1'125.-/1^{er} semestre (du 5 sept. au 19 déc. 2025) (15 cours)
- CHF 1'350.-/2^e semestre (du 9 jan. au 19 juin 2026) (18 cours)

c. Facturation

La facture des cours semestriels est payable à l'avance et engage le preneur de façon ferme. Si les leçons débutent en cours de semestre, seuls les cours restants sont facturés et payables à l'avance.

d. Résiliation

L'inscription se renouvelle automatiquement. Elle peut être résiliée par les deux parties, par email, pour le terme du mois en cours moyennant 15 jours de préavis.

III. FORMULE COURS PAR COURS

a. Nombre de cours

Un cours ponctuel est fixé d'entente entre l'élève et le professeur en fonction des disponibilités. Il est possible de cumuler plusieurs cours individuels durant le même mois.

b. Tarifs & durée

Enfant (45 minutes) : CHF 55.- / Adulte (60 minutes) : 85.-

c. Facturation

A la fin de chaque mois, une facture sera transmise selon le nombre de cours pris durant le mois.

d. Résiliation

La formule cours unique ne se renouvelle pas automatiquement. Chaque nouveau cours doit être planifié d'entente avec le professeur.

IV. COURS DE GROUPE (POSSIBLE UNIQUEMENT SUR DEMANDE)

a. Nombre de cours

Un cours hebdomadaire pendant quatre semaines.

b. Tarifs & durée

Selon entente.

c. Facturation

Les cours sont facturés individuellement et mensuellement. Ils sont payables à l'avance et engage le groupe de façon ferme.

d. Résiliation

L'inscription mensuelle se renouvelle automatiquement. Elle peut être annulée par les deux parties, par email pour le terme du mois en cours moyennant 15 jours de préavis. Si un des membres du groupe souhaite arrêter les cours, l'inscription du groupe devient caduc. Si les autres membres souhaitent poursuivre, une nouvelle formule avec un nouveau tarif leur sera proposée.



V. PREMIER COURS

A l'issue du premier cours, l'élève/le groupe peut décider de ne pas poursuivre le chant avec Mise en Voix. Le cours lui sera cependant facturé à hauteur de CHF 75.- pour un adulte, ou CHF 45.- pour un enfant.

VI. ANNULATION D'UN COURS ET/OU ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'annulation de la part :

- *de l'élève* : le professeur doit en être informé 24 heures à l'avance, faute de quoi le cours sera facturé et non remplacé. A noter que seulement 2 cours par semestre peuvent être annulés, soit 4 cours au maximum par année académique ;
- *du professeur* : le cours est déplacé à une date à convenir avec l'élève ou dispensé par un remplaçant compétent;
- pour les cours de groupe la leçon peut être déplacée sur demande au moins 24h à l'avance, avec le consentement de tous les élèves du groupe. A défaut, le cours est donné et l'élève absent ne peut pas exiger le remplacement de la leçon en cours individuel.

VII. CONTACT

Pour tout renseignement concernant la facturation, changement d'horaire ou de formule, les demandes doivent être notifiées aux personnes responsables de l'administration des activités pédagogiques (Leana Durney ou Sophie Vuilleumier) sur pedagogie@mise-en-voix.ch ou au numéro +41 78 779 94 90.

